

Engagement Fête annuelle entre voisins

Présentation

La Ville de Colmar offre, une fois par an, pour une fête d'immeuble, de rue, de place ou d'une partie de rue, un kougelhopf pour douze personnes et des gâteaux secs pour les personnes présentes à la fête.

Cette fête peut être organisée tout au long de l'année.

Service responsable

DIRECTION : Pôle des relations publiques et de la sécurité

Service des relations publiques

Adresse : 1 place de la mairie – BP50528 – 68021 Colmar cedex

Tél : 03 89 20 67 89 – Fax : 03 89 20 68 71

Courriel : rp@ville-colmar.com

Procédure

L'organisateur de la manifestation doit remplir le formulaire présent sur Internet ou le retirer au service des relations publiques (bureau 027)

Ce formulaire, accompagné des pièces justificatives devra être envoyé par la Poste, par courriel ou déposé au service des relations publiques, bureau 027 en mairie de Colmar.

Le jour de la fête, l'organisateur de la manifestation pourra retirer les aliments auprès du boulanger retenu suite à la consultation lancée à cet effet, sur présentation du bon de retrait qui lui aura été remis.

Un élu du conseil municipal sera présent à la fête de rue pour échanger avec les habitants.

Pièces justificatives

- **Le formulaire entièrement renseigné**
- **Un justificatif de domicile original et récent** (facture de téléphone, d'électricité, de gaz ou d'eau) **ainsi qu'une photocopie de ce dernier**

Date de mise en œuvre

1^{er} avril 2008